

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° _____ /MTSS/DGFP/DGPCE/
SAV.-MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALEDIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUEDIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETATportant promotion au titre de l'année
1988 de certains fonctionnaires des
Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I
des Services Administratifs et Finan-
ciers (SAF-IMPOTS).-

(LE PREMIER MINISTRE,)

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;(/u le décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les Caté-
gories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février
1962 portant Statut Général des Fonctionnaires de la République Popu-
laire du Congo ;(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;(/u le décret n° 62/426/FP.PC du 29 Décembre 1962 fixant
le statut des Cadres de la Catégorie A des SAF ;(/u le décret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le
tableau hiérarchique des Cadres de la Catégorie A des Services Admi-
nistratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Direc-
tes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dis-
positions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du Décret
n° 62/426/FP.PC du 29 Décembre 1962 ;(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;(/u le décret n° 89/631 du 7 Août 1989 portant nomination
du Premier Ministre ;(/u le décret n° 90/513 du 1er 9. 1990 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;(/u le décret n° 90/514 du 1er 9. 1990 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situa-
tions administratives et des titularisations ;(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;(/u le Décret n° 90-822 du 3 DECEMBRE 1990
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'Année 1988
de certains fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I,
des Services Administratifs et Financiers (SAF-IMPOTS) ;(/u le décret 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du
Premier Ministre

D E C R E T E :

ARTICLE Ier. - Les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Impôts) dont les noms suivent, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1988 : ACC = Néant.

I.- INSPECTEURS DES IMPOTS

Au 2ème échelon, Indice 890

- MABA (Alfred,) pour compter du 13 Janvier 1988 à ~~Brazzaville~~
- MAYALA Bruno, pour compter du 10 Février 1988 à ~~Pointe-Noire~~
- BOKATOLA (Roger) pour compter du 8 Février 1988 à ~~Brazzaville~~

Au 3ème échelon, Indice 1010

- BAYONNE (Valère) pour compter du 11 Janvier 1988 à ~~Brazzaville~~
- BOUENISSA née NDALA (Elisabeth) , pour compter du 13 Janvier 1988 à ~~Brazzaville~~
- MAPENGO-GANONGO Joseph-Valery, pour compter du 28 Août 1988 à ~~Brazzaville~~
- MANKOU Daniel, pour compter du 13 Janvier 1988 à ~~Brazzaville~~
- KIHINDOU (Jean-François-Emmanuel,) pour compter du 25 Janvier 1988 à ~~Brazzaville~~
- KOLAMBI (André,) pour compter du 13 Janvier 1988 à ~~Pointe-Noire~~

Au 4ème échelon, Indice 1110

- GOMA-CROUZET (Andrée-Michèle-victoire,) pour compter du 13 Janvier 1988 à ~~Pointe-Noire~~
- MOUDIMBA Maurice, pour compter du 13 Janvier 1988 à ~~Loubomo~~
- MAKAYA-BOUANDJI (Raphaël-Cyriaque,) pour compter du 1er Août 1988 à ~~Loubomo~~
- NTSIBA Georges, pour compter du 8 Juin 1988 à ~~Brazzaville~~
- KAYA née KOMBO-MATONDO (Jeannette,) pour compter du 29 Août 1988 à ~~Pointe-Noire~~
- MAVOUNGOU Godefroy pour compter du 9 Janvier 1988 à ~~Pointe-Noire~~
- NGOUBILI (Charles-David,) pour compter du 4 Octobre 1988 à ~~Brazzaville~~

Au 5ème échelon, Indice 1190

- MPIAKA (Philippe,) pour compter du 18 Janvier 1988 à ~~Loubomo~~
- MBENZE Albert, pour compter du 13 Janvier 1988 à ~~Brazzaville~~
- BIYAKOUDI (Eugène) pour compter du 12 Décembre 1988 à ~~Pointe-Noire~~
- NGONDO Albert, pour compter du 17 Janvier 1988 à ~~Brazzaville~~
- DONGALA (Jacqueline) pour compter du 25 Mai 1988 à ~~Brazzaville~~
- MPASSI Jean-Baptiste, pour compter du 15 Novembre 1988 à ~~Brazzaville~~
- NGAILOLO (Barthélémy) pour compter du 17 Juillet 1988 à ~~Brazzaville~~

Au 6ème échelon, Indice 1300

- MAVOUNGOU-TATI (Yadé) pour compter du 9 Août 1988 à ~~Brazzaville.~~

.../...

282
12-90 1992

II - INSPECTEURS PRINCIPAUX DES IMPOTS

Au 3ème échelon, Indice 1820 :

- GOKOU-GAKONO, pour compter du 11 Juin 1988

Au 4ème échelon, Indice 1950 :

- GAKOSSO (Edouard,) pour compter du 01 Février 1988 à ~~Brazzaville~~
- TCHINTCHI (Jean Marc) pour compter du 15 Janvier 1988 à ~~Brazzaville~~

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 3 DECEMBRE 1990

Par le Premier Ministre par intérim,

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

Jeanne DAMBENDZET.-

Pierre MOUSSA.-

/→ MPLIATIONS :

- JORPC 3
- SGG/BC 3
- DGFP/DGPCE 3
- SAV.DGPCE 3
- MFB/DAE 3
- DGB/SOLDE 3
- DCF 2
- DGI 3
- DAG/IMPOTS 3
- INTERESSES 26
- DOSSIERS 26
- CHRONO 2